

Fiche Signalétique

ROVRAL® FLO FUNGICIDE

FDS n° : 7071-A
Date de révision: 2012-07-02
Version 5



Cette fiche a été préparée pour répondre aux US OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 et du Canada sur les matières dangereuses au travail (SIMDUT) exigences.

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit	ROVRAL® FLO FUNGICIDE
Code du produit	7071-A
Ingrédient(s) actif(s)	Iprodione
Synonymes	3-(3,5-dichlorophenyl)-N-isopropyl-2,4 dioxoimidazolidine-1-carboxamide
Famille chimique	Dicarboximide
Utilisation recommandée	Fongicide

Fabricant

FMC CORPORATION
Agricultural Chemicals Group
1735 Market Street
Philadelphia, PA 19103
Information General:
Téléphone: (215) 299-6000
Courriel: msdsinfo@fmc.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Pour toute urgence de type fuite, incendie, déversement ou accident, appeler :
800-424-9300 (CHEMTREC – États-Unis)
(703)-527-3887 (CHEMTREC – PCV – Reste du monde)
Urgences médicales :
800-331-3148 (États-Unis et Canada)
651-632-6793 (Tous les autres pays; à frais virés)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

<u>Aspect</u>	blanc suspension
<u>État physique</u>	liquide
<u>Odeur</u>	Aucune
<u>Effets potentiels sur la santé</u>	
<u>Effets aigus</u>	
Yeux	Peut provoquer une irritation légère.
Peau	La substance peut provoquer une légère irritation de la peau.
Inhalation	Peut irriter l'appareil respiratoire. May cause additional effects as listed under "Ingestion".
Ingestion	L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Aspiration potentielle en cas d'ingestion. Risque de dépression du système nerveux central.
<u>Effets chroniques</u>	Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques. Possibilité d'effets irréversibles.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	% en poids
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	64742-55-8	30-35
Iprodione	36734-19-7	23.29997
Propylène glycol	57-55-6	1-5

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux	Maintenez les yeux ouverts et rincez-les doucement, avec précaution, avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Appelez immédiatement un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils de traitement.
Contact avec la peau	Enlevez les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour des conseils de traitement.
Inhalation	Déplacer la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, veuillez appeler le 911 ou une ambulance, effectuez ensuite une respiration artificielle, de préférence une bouche-à-bouche, si possible. Appelez immédiatement un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils de traitement.
Ingestion	Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour des conseils de traitement. Faites siroter à la victime un verre de l'eau si l'avalement est possible. Il ne faut pas induire le vomissement à moins que vous ne receviez cette consigne d'un médecin ou du centre antipoison. Il ne faut rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente et il ne faut pas la faire vomir non plus.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair	Pas d'information disponible
Sensibilité à un choc mécanique	sans objet
Sensibilité à une décharge statique	Sans objet
Moyen d'extinction approprié	Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone (CO ₂). Mousse. Poudre chimique d'extinction.
Dangers spécifiques provenant de la substance chimique	La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de gaz toxiques et irritants et des vapeurs.
Équipement de protection et précautions pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

NFPA

Danger pour la santé	1
Inflammabilité	1
Stabilité	0
Dangers physico-chimiques	-

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles	Isolez la zone et y mettez un panneau d'avertissement. Enlever toute source d'inflammation. Porter des vêtements de protection, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage appropriés. Équipement de protection individuel, voir section 8.
Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement	Éloignez les gens et les animaux du déversement ou de la fuite et de la zone sous le vent par rapport à la fuite. Maintenir le produit à distance des lacs, ruisseaux, mares et égouts.
Méthodes de confinement	Endiguez pour empêcher le ruissellement. Laisser la substance s'évaporer.

Méthodes de nettoyage	Nettoyez et neutralisez la zone de déversement, les outils et les équipements en lavant avec de l'eau de javel et du savon. Absorbent l'eau de rinçage et ajoutez-la aux déchets déjà recueillis. Les déchets doivent être classés et étiquetés avant leur recyclage ou leur élimination. Éliminez les déchets tel qu'il est indiqué dans la section 13.
Autre	Pour des consignes additionnelles concernant le nettoyage, appelez le service d'assistance téléphonique de FMC dont les coordonnées sont données à la section 1, « Identification du produit et de l'entreprise » ci-dessus.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation	Ne pas contaminer d'autres pesticides et engrais, l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux pendant le stockage ou l'élimination.
Entreposage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux. Conserver dans le contenant original.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives au sujet de l'exposition

Nom Chimique	British Columbia	Quebec	Ontario TWAEV	Alberta
Propylène glycol 57-55-6			TWA: 10 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 155 mg/m ³	

Contrôles d'exposition professionnelle

Mesures d'ordre technique	Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque vous travaillez dans des endroits confinés (par exemple, des réservoirs, conteneurs, etc.) assurez-vous qu'il y a une source d'air pour la respiration et portez l'équipement recommandé.
Équipement de protection individuelle	
Information générale	Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés. Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée.
Protection respiratoire	Pour se protéger des expositions par la poussière, les éclaboussures ou par pulvérisation, veuillez utiliser un masque à filtre.
Protection du visage/des yeux	En cas de risque d'exposition par la poussière, d'éclaboussement, de brume ou de pulvérisation, utiliser des lunettes de protection chimique ou un écran facial.
Protection de la peau et du corps	Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants.
Protection des mains	Gants de protection
Mesures d'hygiène	De l'eau propre doit être disponible pour lavage en cas de contamination au niveau des yeux et de la peau. Laver le peau avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Il ne faut pas laver les vêtements de travail avec les vêtements de la maison.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	blanc suspension
---------------	------------------

Couleur	blanc
État physique	liquide
Odeur	Aucune
pH	4.0 - 7.5
Point/intervalle de fusion	Pas d'information disponible
Point de congélation	Pas d'information disponible
Point/intervalle d'ébullition	>100 °C
Point d'éclair	Pas d'information disponible
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible
Température d'auto-inflammation	430 °C
Pression de vapeur	Pas d'information disponible
Densité gazeuse	Pas d'information disponible
Densité	1.03 g/cm ³ @ 20°C
Solubilité dans l'eau	Miscible dans l'eau
Pourcentage de matières volatiles	Pas d'information disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	sans objet
Viscosité	Pas d'information disponible
Propriétés comburantes	sans objet

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable.
Conditions à éviter	La chaleur excessive
Matières à éviter	Acides forts, Bases fortes, Oxydants forts
Produits de décomposition dangereux	oxydes d'azote (NOx), oxydes de soufre, Chlorure d'hydrogène.
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Contact avec les yeux	Peu ou non irritant (lapin).
Contact avec la peau	Peu ou non irritant (lapin).
Ingestion	Aspiration potentielle en cas d'ingestion. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite.
DL50 épidermique	> 2,000 mg/kg (rat)
DL50 orale	> 5000 mg/kg (male rat)
CL50 par inhalation:	> 3.2 mg/L 1 hr (rat) évalué
Sensibilisation	Non sensibilisateur pour la peau
<u>Chronic Toxicity - Other Ingredient(s)</u>	
Toxicité chronique	Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques. Possibilité d'effets irréversibles.
Cancérogénicité	L'expérimentation animale a montré un nombre statistiquement significatif de tumeurs bénignes (des testicules, du foie, et de l'ovaire).
Mutagénicité	Iprodione: Non mutagénique.
Toxicité pour la reproduction	Iprodione: Certains éléments de preuve de toxicité pour la progéniture a eu lieu seulement à une dose suffisamment élevée pour produire une toxicité importante au parent
Effets neurologiques	Iprodione: Non neurotoxique.

Toxicité pour le développement

Iprodione: Entraîné des retards ou des variations mineures dans le développement du fœtus aux doses qui étaient toxiques pour la mère.

Effets sur l'organe-cible

L'iprodione a causé des effets dans le foie, les glandes surrénales, les ovaires et / ou des testicules dans les études d'alimentation chronique chez le rat et le chien [NOEL: 2-ans étude (rats): 150 mg / kg d'aliment; 1-année étude (les chiens): 18 mg / kg].

Nom Chimique	ACGIH	IARC	NTP	OSHA	NIOSH - organes cibles
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	A2	1		X	

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

Toxicité aiguë en milieu aquatique							
Compartiment	Méthode	Espèce	Endpoint type	Valeurs	Unité	Durée d'exposition	Unité
Toxicité pour les poissons		Oncorhynchus mykiss	CL50	24	mg/L	96	heures
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques		Daphnia magna	EC50	0.25	mg/L	48	heures
Toxicité pour les algues		Scenedesmus subspicatus	EC50	12.8	mg/L	72	heures

Ingrédient(s) actif(s)

Iprodione (36734-19-7)

Ingrédient(s) actif(s)	Durée	Espèce	Value	Unités
Iprodione	48 h EC50	Daphnia magna	0.7	mg/L
	72 h EC50	Algae (selenastrum)	3.12	mg/L
	96 h LC50	Rainbow trout	4.1	mg/L

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités		LC50 > >5000 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h		EC50 > >1000 mg/L 48 h
Propylène glycol	19000 mg/L EC50 96 h (Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50 51600 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 41 - 47 mL/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 51400 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 710 mg/L Pimephales promelas 96 h		EC50 > >10000 mg/L 24 h EC50 > >1000 mg/L 48 h

Devenir Dans l'environnement**Ingrédient(s) actif(s)**

Iprodione (36734-19-7)

Ingrédient(s) actif(s)	Type d'essai	Résultat
Iprodione	log Pow	3.0
	Mobilité dans le sol	Limited mobility in soil due to its strong affinity for adsorption to organic matter.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination	L'élimination inadéquate de l'excès de pesticides, de mélange de pulvérisateur ou de l'eau de rinçage est interdite. Si ces déchets ne peuvent pas être éliminés selon les instructions contenues sur l'étiquette, veuillez communiquer avec les autorités concernées pour des conseils.
Emballages contaminés	Mettez au rebut les contenants selon les règlements locaux, fédéraux et provinciaux. Rappelez-vous à l'étiquette du contenant qui contient des instructions sur l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT	Ce produit n'est pas considéré comme un produit dangereux, tel que défini par le Ministère des transports des États-Unis, 49 CFR, parties 100 à 185.
Type d'emballage	Vrac, Autre que vrac
TDG	Classement ci-dessous n'est applicable que lorsqu'ils sont expédiés par bateau et n'est pas applicable lorsque expédiés seulement par voie routière ou ferroviaire.
Nom d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (Iprodione)
Classement des dangers	9
No ONU/ID	UN3082
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Iprodione.
ICAO/IATA	
No ONU/ID	UN3082
Nom d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (Iprodione)
Classement des dangers	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Iprodione
IMDG/IMO	
Nom d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a .
Classement des dangers	9
No ONU/ID	UN3082
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A, S-F
Polluant marin	Iprodione

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations fédérales des

États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, partie 372

SARA 311/312 Catégories de dangers

Risque aigu pour la santé	P406 - Stocker dans un récipient en polyéthylène résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion oui
Risque chronique pour la santé	P406 - Stocker dans un récipient en polyéthylène résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion
Risque d'incendie	P406 - Stocker dans un récipient en polyéthylène résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion
Risque d'échappement soudain de la pression	P406 - Stocker dans un récipient en polyéthylène résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion
Risque de réaction	P406 - Stocker dans un récipient en polyéthylène résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion

CERCLA

Ce produit, comme fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse selon le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou le Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences spécifiques au niveau, local, régional ou provincial concernant les déversement de ce produit

Règlements internationaux**Mexique - classe**

Risque léger, classe 1

Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC.

Classe de dangers du SIMDUT

D2A Matières très toxiques

**16. AUTRES INFORMATIONS**

Date de révision: 2012-07-02
Cause de la révision: Rejet initiale.

Clause de non-responsabilité

La société FMC pense que les informations et les recommandations présentées ici (comprenant les données et les énoncés) sont justes à la date d'écriture du présent document. AUCUNE GARANTIE DE BON FONCTIONNEMENT POUR QUELQUE BUT QUE CE SOIT, GARANTIE DE LA QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRIMÉE OU IMPLIQUÉE, N'EST ÉNONCÉE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI. Les informations données ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en association avec tout autre matériel ou tout autre procédé.

L'utilisation de ce produit est réglementée par l'EPA (Environmental Protection Agency) des États-Unis. En outre, étant donné que les conditions et le sméthides d'utilisation sont hors du contrôle de la société FMC, elle décline toute responsabilité concernant les résultats obtenus par ou suite à l'utilisation de ce produit ou la dépendance sur de telles informations.

Préparé par

FMC Corporation
Logo de FMC - Marque de commerce de FMC Corporation

© 2011 FMC Corporation. Tous droits réservés.

Fin de la fiche technique signalétique